

Il faut un véritable Bretton Woods II

par

PIERRE PASCALLON

Professeur Agrégé de Faculté

Nos dirigeants politiques européens - Nicolas Sarkozy, mais aussi Gordon Brown, Premier Ministre britannique, Horst Köhler, Président de la République allemande,... - ne cessent de réclamer, ces derniers mois, ces dernières semaines, un nouveau Bretton Woods et l'on sait que le prochain Sommet du G20, le 15 novembre 2008, à côté de Washington, doit être la première étape de la reconstruction de ce « nouveau » Bretton Woods : on parle ainsi volontiers de Bretton Woods « bis » ou de Bretton Woods « II ».

Il convient, bien sûr - pour saisir ce Bretton Woods « II » - de le mettre dans la perspective de Bretton Woods « I » et, donc, de rappeler l'essentiel de la charte monétaire internationale mise en place, aux Etats-Unis, en juillet 1944¹.

- Les Américains accueillent, en effet, sur leur sol - la 2^{ème} guerre mondiale n'ayant pas encore pris fin -, d'abord à Atlantic City, puis à Bretton Woods (New Hampshire), la conférence monétaire et financière réunissant les 44 nations alors signataires de la Charte de l'ONU.

Les Etats-Unis sont en position de force et ils vont chercher à imposer - après les désordres de l'entre deux guerres - un ordre monétaire international stable, facilitant au mieux, demain, le libre échange. C'est l'objet du système ratifié avec les Accords de Bretton Woods (qui créent également et définissent les statuts du Fonds Monétaire International : FMI), à savoir le « système d'étalon-or pour le change » (« Gold Exchange Standard » : GES) qui essaie de ménager les principes et l'esprit du système « d'étalon-or » (« Gold Standard » : GS), mais en conservant uniquement, au mieux, l'or (qui a disparu sur le plan intérieur) pour l'usage externe, comme monnaie internationale et - on va le voir - en « installant » aussi le dollar américain au centre de la scène monétaire internationale.

Pour permettre, en effet, l'expansion des échanges extérieurs, du commerce international, qui exige la liberté des paiements, la stabilité et la permanence des paiements, ce « GES » va obliger les Etats adhérents au FMI à respecter très scrupuleusement et très également les mêmes règles, les mêmes obligations de ce système monétaire international - on parlera du « code de bonne conduite » de la Charte de Bretton Woods - ; trois pour l'essentiel :

1-pour la liberté des paiements, on demande aux Etats de déclarer au FMI une parité pour leur monnaie par rapport à l'or et de reconnaître un privilège de convertibilité en or au bénéfice des autorités publiques pour les avoirs officiels.

Mais - c'est essentiel à noter : on l'a laissé entendre plus haut -, les Etats peuvent, non seulement définir la valeur de leur monnaie par un certain poids d'or fin, mais aussi par rapport au dollar américain de 1944. Et les Etats-Unis furent les seuls, à ce niveau, à accepter d'échanger dans les deux sens de l'or contre des dollars sur la base de la parité du dollar de 1934 (35 dollars l'once).

¹ On se permet de renvoyer à PASCALLON (P) : *Le système monétaire international. Théorie et réalité*, Editions de l'Epargne, 1989.

2- Pour assurer la stabilité des paiements, c'est-à-dire la stabilité de la parité de sa monnaie, chaque pays s'engage à maintenir la parité unique qu'il a adoptée. C'est le système - sur et sous l'impulsion des Etats-Unis - des taux de change fixes ou régime de parités quasi-fixes, puisqu'on accepte de faibles variations autour de la parité : +/- 1% (l'écart entre la valeur « plancher » et la valeur « plafond » ne pouvant donc dépasser 2%).

3- Pour maintenir la permanence des paiements, chaque nation devra veiller à l'équilibre, à long terme, de sa balance des paiements (condition nécessaire à la réalisation des points 1 et 2).

Le FMI - on le rappelle - se voit attribuer une double fonction : une fonction de « police », puisqu'il lui appartient, en effet, de faire respecter ce code de bonne conduite ; mais aussi, de façon liée, une fonction « d'assistance monétaire » : les Etats peuvent compter sur son soutien pour remplir leurs obligations, leurs devoirs : « prêts »,...

- Pendant une vingtaine d'années, le système de Bretton Woods va fonctionner de manière satisfaisante grâce à la cohésion que lui apportait, au sortir des hostilités, la puissance économique et financière des Etats-Unis et ce Système Monétaire International (SMI) - proche, par son inspiration, du système d'étalon-or - va consacrer, en fait, le dollar - appuyé sur le métal jaune - comme la véritable monnaie internationale des décennies d'après-guerre.

Tout va commencer à se « gripper » à la fin des années 60. L'hégémonie des Etats-Unis n'est plus aussi massive ; leur domination est contestée - après leur reconstruction - par leurs concurrents européens (Allemagne,...) et Japonais. S'introduit ainsi un hiatus entre le circuit des échanges de marchandises et le réseau monétaire et financier international ; l'unité du centre monétaire mondial est mise en cause avec l'apparition de ce pluralisme de centres et de ce pluralisme de monnaies-clés. Par ailleurs, les Américains laissent se creuser le déficit de leur balance des paiements (dépenses de guerre au VietNam,...), ce qui sape la confiance dans le « dollar aussi bon que l'or » (« dollar as good as gold »). La 2^{ème} grande crise du XX^{ème} siècle (avec et autour - mais pas seulement - des 2 chocs pétroliers de 1973 et 1979) génère des déséquilibres financiers internes et externes d'une ampleur sans précédent. Les Etats-Unis - et l'Occident - vont chercher à « absorber », sinon à « régler », la montée de ces problèmes par une plus grande « flexibilité » des mécanismes d'ajustement internationaux ; bref, par l'abandon des contraintes et des règles qu'imposait le système de Bretton Woods, permettant, dès lors, de « forcer » la croissance dans une fuite en avant dans une économie d'endettement généralisé.

C'est bien, en effet, la totalité des contraintes et des mécanismes stables de régulation établis lors des accords de 1944 avec le Système Monétaire International (SMI) de Bretton Woods - conçu, en particulier, comme un ensemble de règles de change reconnues par les banques centrales, avec des effets prévisibles et qui réagissent sur les politiques

monétaires nationales - qui va voler en éclats dans cette décennie 1970. Va exploser plus spécialement - mais, au vrai, tout se tient - le régime universel des taux de change fixes, remplacé - dans une fonction de « soupape » (pour « encaisser » les chocs pétroliers) que vont glorifier nombre de théoriciens : souplesse, indépendance des politiques économiques nationales,... - par le régime des taux de change flottants.

Les dates les plus significatives de l'écroulement du système de Bretton Woods, durant cette décennie 70, sont encore bien présentes dans nos mémoires, pièce en trois actes, en quelque sorte :

Acte 1, 5 août 1971 : le Président Nixon annonce unilatéralement la suspension de la convertibilité du dollar en or, cessant de soutenir la parité fixe avec le métal jaune ;

Acte 2, 1973 : le dollar devient flottant. La FED - la banque centrale des Etats-Unis - annonce, en effet, qu'elle ne garantit plus un quelconque rapport entre le dollar et les autres monnaies ; les Américains affirmant qu'ils n'ont aucune obligation vis-à-vis de leur monnaie ;

Acte 3, janvier 1976 : les accords de Kingston, à la Jamaïque, officialisent l'abandon du système de changes fixes, organisé, de fait, autour - on l'a dit - de l'étalon dollar et l'avènement du flottement généralisé des monnaies.

On se retrouvait bien, ainsi, au final, avec ce que plus d'un commentateur a cru possible d'appeler un « non système monétaire international ».

On ne devait pas, bien sûr, en rester à ce « non SMI » dans les décennies qui vont suivre. On va s'attacher, en effet, à reconstruire - non sans difficulté - un « semblant » de SMI public, autour, en théorie, de ce qu'il est convenu d'appeler « le système d'étalon DTS (Droits de Tirage Spéciaux) pour le change » (on a parlé « d'or...papier »). Mais, comme demeureraient, pour l'essentiel, les taux de change flottants - qui marquent l'émergence d'une rationalité privée par rapport à la rationalité publique des changes fixes, qui signifient que la guerre économique et commerciale entre nations est « officiellement » engagée sur la base d'une expression directe des rapports de force -, ces quelques éléments d'un SMI public vont être supplantés, submergés, par le développement d'un véritable « Système Financier International » (SFI) privé, qui va être la réalité des décennies 80 et, surtout, 90-2000 (capitalisme et marché mondial des capitaux, globalisation financière,...) avec, simultanément - qu'on pense à la 2^{ème} grande croissance du XX^{ème} siècle (années 90) - l'essor - mieux, l'orgie - de l'endettement à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats, tout cela débouchant - après de multiples et sérieuses alertes (crise financière internationale de 1997-1999 en Asie, Russie, Amérique Latine) - sur le krach bancaire et boursier géant mondial d'aujourd'hui (2007-2008).

• On entend donc, demain, proposer - sous le label, on l'a vu, de Bretton Woods « II » -, l'architecture d'un nouveau SFI qui serait parvenu à « refonder » le capitalisme financier, c'est-à-dire à le réguler sur le plan mondial pour éviter, à l'avenir, la débâcle à laquelle il vient de nous amener, en organisant des transactions sur des bases complètement

déconnectées des réalités (on a laissé « circuler » 1.000 fois plus d'argent qu'il n'existe d'actifs sous-jacents).

Les grands principes des réformes à apporter pour améliorer la transparence du SFI, mettre fin à ses nombreuses dérives, devraient être adoptés lors de la Conférence du 15 novembre 2008. Des Sommets « en enfilade » s'attacheront à concrétiser cette architecture financière mondiale désormais, demain, davantage sous le contrôle des Pouvoirs Publics et du Fonds Monétaire International (FMI) en particulier.

Mais il faut souligner - **et on sera alors, et on sera alors seulement, avec un véritable Bretton Woods « II »**, par rapport, on l'a vu, au système mis en place pour ordonner les relations monétaires internationales en 1944 - si l'on s'attache -simultanément à la régulation du système financier privé désormais réglementé par la puissance publique - à retrouver un véritable SMI public stable et équilibré dans l'esprit des plans (J. DELORS,...), nombreux, depuis l'effritement du GES dans la décennie 90. En clair, cela signifie qu'il convient de reprendre les « restes » du SMI actuel, qu'il faut les réaménager - instruments (DTS,...) et institutions (FMI,...) - pour les amener à mieux épouser la nouvelle géographie de la puissance et les nouveaux besoins du moment ; qu'il convient, sans doute, de créer une nouvelle monnaie papier type Euro pour l'Asie (« Asian Currency Unit » : « ACU ») et, surtout, qu'il importe de s'attaquer à la volatilité des monnaies puisque, en effet - cette affirmation de Georges POMPIDOU, le 23 octobre 1971, reste d'une grande vérité - « il n'y a pas de système monétaire international valable sans parités fixes ». Bien sûr que c'est difficile et il conviendra donc, sans aucun doute, de prévoir le rétablissement par étapes, assorties de dates, d'un système de taux de change fixes. Mais on ne peut se défaire de ce dossier en assurant - comme certains « experts » osent le prétendre - que seuls les contrats commerciaux viennent se dénouer sur le marché des changes, la valeur de la monnaie s'ajustant alors au niveau d'équilibre stable des exportations et des importations ; que l'instabilité et les fluctuations des taux de change en régime de parités... flexibles n'ont aucune incidence sur les activités économiques et les niveaux d'emploi. Bien sûr que c'est difficile et, pour se rassurer pour de bon, les mêmes « experts » - prompts, hier encore, à chanter les louanges des taux de change flottants avant le séisme provoqué par ce régime - concluent que... c'est impossible... Eh bien, disons-le haut et fort, c'est l'impossible qui est donc, désormais, le chemin.